



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 novembre 2019

Membres du Conseil Municipal présents : 20

Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 2

Membres du Conseil Municipal absents : 4

Votants : 22

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés les points suivants (M. Murail s'abstient pour les points 7 à 20, ces points n'ayant pas été présentés en commission, ce qui lui semble contraire au règlement du Conseil. Il lui est précisé que tous les points du conseil n'ont pas à être présentés en commission au préalable) :

1. Budget Principal – Décision modificative n° 2 – 2019
2. Cœur de ville : autorisation de conclure l'achat des parcelles AA 825, AA 829 et AA 679, dites « ½ lunes », sises Avenue du Lieutenant Agoutin et autorisation à signer l'acte notarié (ce point a été rajouté en séance, afin de venir en complément de la décision modificative n°2)
3. Budget Principal – Anticipation de crédits 2020
4. Budget Principal – Autorisation de Programme Crédit de Paiement – Modification de l'autorisation de programme crédit de paiement pour l'agrandissement du Centre de Loisirs et la réhabilitation de la salle des fêtes
5. Budget Principal – Admission en non valeur
6. Engagement partenarial entre la Commune de Marolles-en-Hurepoix et le Centre des Finances Publiques d'Arpajon 2019-2022 : autorisation à signer l'engagement
7. Personnel communal : Modification du tableau des effectifs
8. Personnel communal – Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents – risque santé
9. Service Enfance et Jeunesse - Accueil de collaborateurs occasionnels du service public
10. CAF modification de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement – prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « périscolaire »
11. Subvention au profit de la Maison Familiale Rurale de Semur-en-Auxois
12. Subvention au profit de l'association « Le 121 »
13. Annulation d'une subvention au profit de l'association « Chants d'ici et d'ailleurs »
14. Cimetière : Acceptation de rétrocession de la cavurne n°12 sise dans le columbarium
15. Dérogation au repos dominical dans les commerces de détail en 2020
16. Signature d'une convention avec la ville de Brétigny-sur-Orge pour les frais d'écolage d'une élève scolarisée en classe ULIS pour l'année scolaire 2019-2020
17. Convention d'occupation d'un terrain RFF : autorisation à signer la convention
18. Cœur d'Essonne Agglomération – approbation du rapport d'activité 2018
19. SIARCE – approbation du rapport d'activité 2018
20. Modification du périmètre du SIARCE – Adhésion de la commune de Cerny pour la compétence eaux pluviales urbaines

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 18 novembre 2019

LE MAIRE

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune après son approbation lors de la séance du Conseil Municipal suivante.

Georges JOUBERT